

Le Crédit Agricole est frappé d'une amende millionnaire par les États-Unis pour faire des transactions avec Cuba



Paris, 21 octobre, (RHC)- La banque française Crédit Agricole a signé un accord avec les autorités étasuniennes en vertu duquel elle accepte de payer 787 millions de dollars en échange de l'annulation du procès intentée contre elle pour avoir facilité des transactions en dollars avec Cuba, violant ainsi les réglementations du blocus.

Il s'agit de la seconde banque française qui est frappée d'amendes par les États-Uni pour avoir violé les lois du blocus de Cuba et les réglementations de Washington concernant des pays qu'il a inclut dans sa liste unilatérale des prometteurs du terrorisme.

L'OFAC, le Bureau de Contrôles des actifs étrangers du Département du Trésor des États-Unis accuse le Crédit Agricole, d'avoir effectué un peu plus de 2.000 transactions, 2003 et 2008

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/73396-le-credit-agricole-est-frappe-dune-amende-millionnaire-par-les-etats-unis-pour-faire-des-transactions-avec-cuba>



Radio Habana Cuba